



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
ASSEMBLEE DE CORSE**

**3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016**

**26 ET 27 MAI**

**N° 2016/E3/027**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Paul-Marie BARTOLI  
Au nom du groupe «PRIMA A CORSICA »**

**OBJET : Budget de l'Office des Transports**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Le 15 avril dernier lors de la session budgétaire de notre Assemblée, vous-même, Président de l'Exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, les Présidents des 2 groupes de la majorité et 3 Présidents de Groupes de l'opposition avez paraphé un "Accord pour l'exercice budgétaire 2016" qui a permis au budget d'être adopté à la majorité relative.

Au point 3 de ce document il est notamment proposé de financer les dépenses à prévoir au Budget Supplémentaire par le reliquat de l'Office des Transports de la Corse.

Le 27 avril 2016, Monsieur le Président de l'Office des Transports a présenté un projet de budget faisant apparaître un reliquat de 11.504.786 € suite à un amendement que j'ai déposé et qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration ; il s'avère que l'excédent sera au minimum de 33.266.777 €.

Après l'excédent de 2014 qui a permis à l'OTC de rembourser en 2015 l'avance de 11 M€ que lui avait consenti la CTC pour faire face à la contribution financière de la DSP aérienne 2012-2016, on constate que l'Office est sorti des difficultés des exercices précédents.

Cela a été rendu possible par la suppression des financements du service complémentaire (32 M€) et de l'aide sociale (16 M€) fin 2013, mais aussi par la convention de DSP maritime 2014-2023, hélas annulée par le Tribunal Administratif de Bastia, convention qui a eu le mérite de prévoir la baisse de la compensation financière, qui devait être de 96 M€ en moyenne et de 104 M€ les 3

premières années, si le prix du carburant baissait (article 30.3) et en cas de défaillance d'un des co-délégués (article 43).

Sans prétendre avoir fait preuve de prescience, disons que lors de la rédaction de la convention nous avons mis en place les dispositifs de nature à mieux contrôler nos délégués et à protéger notre collectivité, vous permettant ainsi depuis le mois de janvier 2016 de proposer des avenants diminuant la compensation financière due aux compagnies maritimes.

On pourrait aussi ajouter les économies réalisées sur la DSP aérienne 2016-2020.

Considérant que l'OTC ne doit rien à personne, que les aides à l'exportation par le biais de la COFREMAR concernant une partie de l'exercice 2013 et 2014 2015 ne sauraient être supérieures aux montants des exercices antérieurs soit 2,3 M€ /an en moyenne et que de toute manière il n'appartient plus à l'office de les prendre en charge suite à la décision de la Chambre Régionale de Comptes.

Monsieur le Président, conformément à l'accord précité, comptez-vous lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire, d'une part utiliser, comme le permet le 5ème alinéa de l'article L.4425-4 du CGCT, le reliquat de l'OTC pour faire baisser le recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif à hauteur de 128,5 M€ et d'autre part à réinscrire les 30 M€ de Crédits de Paiement en section d'investissement par des économies en dépenses de fonctionnement ?

Je vous remercie.